

NOTES ET COMMENTAIRES

Heureuses initiatives.—Le manque d'espace nous force de ne mentionner que succinctement deux nouvelles mesures prises par l'honorable M. Perron et qui ne manqueront pas d'avoir les plus heureux résultats.

Le ministre de l'Agriculture a écrit aux curés pour connaître les terres à vendre, leur valeur, la qualité du sol et autres renseignements qui lui aideront à conseiller l'achat de telle ou telle ferme à un cultivateur qui voudra établir son fils ou ses fils à bon compte dans la province de Québec. Coloniser les terres nouvelles est une bonne chose, sans doute, mais il faut d'abord commencer par occuper les terres faites.

Il y a, dans le nord de la province, de nombreuses et grandes érablières qui n'ont jamais été exploitées. En les entaillant, nous pourrions doubler notre production de sucre d'érable. Pour en faciliter l'exploitation, l'honorable M. Perron accorde un généreux octroi. Le ministre est prêt à aider tous ceux qui voudront entrer dans ce mouvement. Les cultivateurs qui s'outilleront, suivant les plans du département, pourront emprunter 50 pour cent du coût du matériel, jusqu'à concurrence de \$500., remboursables en cinq ans, sans intérêt. Voilà un avantage dont les cultivateurs qui le peuvent devraient s'empresse de profiter.

Une troisième initiative: Un groupe d'experts, composé de plusieurs professeurs du Collège MacDonald, de M. L.-C. Roy, sous-inspecteur des agronomes du district, et de MM. J.-R. Belzile, Émile Lemire, J.-A. Proulx et N. Rousseau, respectivement agronomes des comtés de Sherbrooke, Wolfe, Richmond et Compton, ont fait une étude des problèmes individuels de dix-huit fermes du comté de Compton, en vue de trouver la solution pratique aux difficultés particulières éprouvées par chacun de ces cultivateurs dans la conduite de sa ferme.

Ce système d'inspection, faite par des autorités en la matière, constitue une véritable innovation, appelée à donner des résultats éminemment pratiques.

On estime que cette enquête, due à l'initiative de M. L.-C. Roy, et que l'on continuera bientôt dans un autre groupe de fermes, aura des effets concluants, comme elle s'applique à la fois à plusieurs fermes et permet donc de faire les comparaisons qui vérifient l'exactitude d'un diagnostic.

L'élevage des animaux à fourrure.—Notre distingué collaborateur, M. R. Bernardet, est de retour d'un voyage en Europe et reprendra, la semaine prochaine, la série de ses articles bi-mensuels sur l'élevage des animaux à fourrure.

Dans son prochain article, M. Bernardet traitera de Martres et Pécans.

Coopération.—Les fermiers de l'Ontario qui n'ont pas encore embrassé la mise sur le marché coopérative sous contrat verront à l'avenir combien ils ont tort de continuer à aider, l'ancien système de concurrence qui ne leur laisse aucun contrôle des prix qu'ils reçoivent pour leurs produits.

Les Cercles de Jeunes Éleveurs.—Le ralliement annuel du Club des Éleveurs de Holstein du district de St-François a été l'un des plus remarquables et des mieux réussis dans l'histoire du Club, d'abord à cause de l'affluence d'éleveurs malgré la température inclemente, puis à cause de la qualité décidément exceptionnelle des jeunes animaux Holstein vendus à l'enchère pour aller grossir les fonds du Club. Une génisse de six mois à rapporté \$170. C'est un beau prix.

On ne saurait trop réaliser le caractère heureux de l'œuvre accomplie par ces cercles, qui attachent décidément l'enfant à la terre en l'intéressant directement à l'élevage et le préparant à devenir demain l'éleveur connaisseur qui contribuera à l'amélioration de la situation agricole.

Nouvelle Coopérative

Depuis plusieurs mois, des agronomes, dirigés par M. Narcisse Savoie, s'occupent de l'organisation d'une grande coopérative de tabac dans les comtés de Montcalm, l'Assomption, Joliette et Berthier. Leurs démarches ont été couronnées du plus franc succès. Déjà, plus de trois cents producteurs se sont inscrits et ont souscrit chacun \$100. Il ne fait aucun doute que cette coopérative est destinée à devenir des plus fortes et des plus prospères. Une seule chose surprend: c'est qu'elle n'ait pas été fondée plus tôt. Les producteurs de tabac ont connu de mauvaises années, ils ont parfois été forcés de vendre leur production en bas du prix coûtant—ce qui ne serait pas arrivé s'ils avaient été formés en coopérative.

La coopération est le meilleur moyen de protection contre des prix trop bas ou des baisses injustifiées.

Il est aussi question de la construction d'une vaste entrepôt, où les producteurs pourraient apporter leur récolte de tabac.

Les nombreux avantages d'une semblable organisation ne se démontrent pas: ils sautent aux yeux des moins clairvoyants. Par la coopération, on assure la classification des tabacs, un marché plus stable et des prix plus rémunérateurs.

Comme le disait l'honorable M. Perron dans son manifeste, il faut que notre province devienne **une province de coopérateurs**, si nous voulons que l'agriculture retire un bénéfice raisonnable du fruit de ses travaux.

L'insuffisance de nos troupeaux

Nous n'avons pas assez de vaches, et celles que nous avons ne produisent pas assez pour rendre l'industrie aussi payante qu'elle devrait l'être.

La production du porc est insuffisante pour les besoins de notre province. Sur ce chapitre de l'élevage, nous avons un déficit de plus de cinquante pour cent.

L'élevage du mouton s'est beaucoup amélioré en ces dernières années, mais il y a encore une large marge avant que nous ayons atteint le maximum en qualité et quantité.

L'élevage du cheval est dans un état lamentable.

L'aviiculture pourrait être développé avec avantage.

Nous importons trop de bœuf.

Ce sont là quelques-unes des constatations que fait l'honorable M. Perron dans son manifeste, dont nous avons donné le texte la semaine dernière.

Et pour remédier à ce déplorable état de chose, l'une des causes principales du peu de progrès que nous faisons en agriculture, l'honorable M. Perron promet l'appui du gouvernement à tous les cultivateurs qui voudront améliorer et augmenter leur cheptel.

Quel minime que soit le gain direct que donne le bétail, ce sont toujours les cultivateurs qui en tiennent le plus qui font les meilleures affaires.

Partout où des vues courtes et un intérêt mal calculé ont poussé les cultivateurs à se restreindre au bétail qui leur était indispensable pour les travaux de culture et l'usage de la maison, l'épuisement du sol n'a pas tardé à diminuer la fortune des exploitants.

Du reste, le bénéfice qu'on retire du bétail, de même que celui de la culture entière, croît en raison de l'extension que l'on donne à cette branche; il dépend en outre du choix et de l'emploi convenable des animaux, et enfin principalement du traitement et du régime auxquels on les soumet.

Ce n'est donc pas tout d'avoir des animaux. Il faut encore pouvoir les bien nourrir, et pour cela produire sur la ferme ce qui est nécessaire à leur nourriture, si l'on veut que l'élevage soit payant.

Sans bétail, point d'agriculture; sans un nombreux bétail, point d'agriculture payante.

La Réorganisation du Conseil d'Agriculture

Le programme de l'honorable M. Perron est si riche d'idées, qu'il faudrait plusieurs articles, tout un volume, pour en épuiser la substance. Nous y avons consacré presque tout notre dernier numéro, et cependant nous n'avons fait que l'effleurer. Nous aurons occasion d'y revenir, au fur et à mesure que seront mises en pratique les réformes qu'il préconise.

Ce programme a rencontré une telle approbation, soulevé un si vif enthousiasme dans la classe agricole, que tout le monde voudrait aujourd'hui en être l'auteur.

L'une des réformes les plus importantes sera, sans doute, la réorganisation du Conseil d'Agriculture. Toutes les classes dirigeantes seront, désormais, représentées dans ce Conseil, afin que soient étudiés, par les meilleurs hommes de la province, les problèmes économiques qui touchent de plus près la classe agricole.

Au Conseil de l'Agriculture, on verra, à l'avenir, siéger côte à côte des cultivateurs et des représentants de l'industrie, du commerce et de la finance. Nous conseillons qu'un membre du clergé, professeur d'agriculture, fasse aussi partie de ce Conseil. C'est ainsi, par la coopération de toutes les compétences, qu'on réussira à faire progresser plus rapidement les artisans du sol dans la voie qui doit les conduire au succès.

L'industrie agricole étant la base économique de notre province, une collaboration plus étroite s'impose entre les hommes d'affaires et les cultivateurs, et c'est pour l'obtenir que l'honorable M. Perron réorganise le Conseil d'Agriculture.

L'industrie agricole étant la base économique de notre province, une collaboration plus étroite s'impose entre les hommes d'affaires et les cultivateurs, et c'est pour l'obtenir que l'honorable M. Perron réorganise le Conseil d'Agriculture.

Dès que les nouveaux membres seront nommés, il y aura réunion plénière du Conseil. L'honorable M. Perron lui soumettra son programme, qui, nous en sommes sûrs, rencontrera la plus entière approbation et le concours le plus empressé de tous les membres du Conseil pour assurer sa réalisation intégrale, dans le plus court délai possible.

Les arts domestiques.—"Québec dit M. Perron dans son programme, est à peu près la seule province du Canada où ces arts ont quelque chance de survivre. Pour en faciliter le développement, il faut d'abord fournir la matière première à nos fermières, c'est-à-dire développer les cultures de plantes textiles. D'importants centres de production de lin seront créés dans quelques endroits de la province. Il est également désirable que l'on standardise nos modèles de tissus, de tricots, de carpettes, etc., que l'on éduque et oriente le goût de nos artisans de façon à ce que nos industries paysannes aient un cachet artistique. Le commerce de nos produits domestiques peut être rendu facile par l'affluence des touristes qui ont des goûts marqués pour les travaux de nos fermières."

Que ce programme soit bien appliqué, et bien secondé, et les arts domestiques apporteront un appoint appréciable au budget des cultivateurs.